

radiotelephonie

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Décision CDE	Résultats
COMPIEGNE	CI 312055	2 Square Hector Berlioz 60200 COMPIEGNE	Bouygues	22/10/2010	Dossier à représenter	<p>Avis de la DGAC : aucune objection ni remarque particulière à formuler pour ce projet.</p> <p>Avis de l'ARS : pas d'objection sur ce projet.</p> <p>Avis ROSO : demande s'il existe une possibilité de se rapprocher d'un pylône proche? Réponse Bouygues : il s'agit d'un remplacement d'un pylône existant.</p> <p>Avis de la DREAL : pas d'observation sur ce projet.</p> <p>Avis DDT : souhaite qu'un nouveau dossier soit présenté avec la possibilité de choisir entre pylône et fausses cheminées. En terme d'impact sur le paysage, on pourra ainsi choisir la meilleure solution. Attire l'attention sur le fait que le document d'urbanisme n'autorise pas les pylônes radio-électriques dans la zone Udc.</p> <p>Avis SDAP (Fax arrivé après la fin du Conseil du 22.10.2010) : avis défavorable, la proposition avec les deux cheminées est trop voyante. Faire une nouvelle proposition en décalant les cheminées vers l'intérieur du bâtiment et dans l'axe longitudinal, réduire leur hauteur. Eviter une teinte ocre, rester dans une gamme de gris délavé. Présenter en plan de toiture lisible avec les cheminées clairement identifiées.</p> <p>Conseil : nouveau dossier à représenter avec de nouveaux photomontages.</p>
LA NEUVILLE GARNIER	G2R 600832	131, rue du Général DESPEAUX 60390 LA NEUVILLE-GARNIER	SFR	22/10/2010	Favorable	<p>Avis de la DGAC : aucune objection ni remarque particulière à formuler pour ce projet..</p> <p>Avis de l'ARS : pas d'objection sur ce projet.</p> <p>Avis ROSO : compte tenu de l'avis réservé du maire, demande la possibilité de faire une mesure des ondes émises après mise en service. Réponse SFR : pas d'objection si le Maire en fait la demande. Ce projet ne nécessite pas une étude systématique.</p> <p>Avis DDT : pas d'observation.</p> <p>Avis de la DREAL : pas d'observation sur ce projet.</p> <p>Avis du SDAP (Fax arrivé après la fin du Conseil du 22.10.2010) : Avis favorable avec prescriptions, ce projet ne modifie pas la hauteur du pylône. Une haie vive sera plantée en périphérie des locaux techniques. Ceux-ci seront peints de couleur vert foncé</p> <p>Conseil : Favorable</p>